

NOTE D'INFORMATION AUX ELECTEURS

Elections des représentants du personnel

aux commissions administratives paritaires (CAP)
et aux commissions consultatives paritaires (CCP)

La date des élections aux CAP et CCP (nationales et régionales) est reportée du mardi 15 novembre au mardi 22 novembre 2011.

Le matériel de vote qui vous a été remis pour le scrutin initialement prévu au 15 novembre reste valable.

L'envoi des votes par correspondance pourra avoir lieu jusqu'au 22 novembre inclus, le cachet de la poste faisant foi. Pour être pris en compte, votre vote devra être parvenu au bureau de vote le 24 novembre à midi au plus tard.

Il est rappelé que :

Le vote a lieu exclusivement par correspondance, au scrutin secret sous enveloppes à l'aide du matériel électoral qui vous a été remis.

Sous peine de nullité du vote, il est interdit d'apposer sur son bulletin de vote et sur la petite enveloppe vierge une mention ou un quelconque signe distinctif (rature, surcharge, croix, etc...).

Les électeurs expriment leur vote de la façon suivante :

1/ Insérer le **bulletin de vote** dans la plus **petite enveloppe vierge (n°1)** ;

2/ Placer cette enveloppe dans **l'enveloppe d'émargement (n°2)**, la cacheter et **indiquer vos nom, prénom(s) et affectation ainsi que la CAP ou CCP concernée aux endroits indiqués sans oublier de signer ;**

3/ Placer cette enveloppe dans **l'enveloppe (n°3)** préaffranchie et préadressée qui vous a été remise ;

4/ **Envoyer cette enveloppe le plus rapidement possible et au plus tard le 22 novembre.**